

## D'un idéal de sainteté à l'autre. Michel Foucault et la crise de l'Église.

Maud Pouradier  
Université de Caen Normandie  
EA 2129 Identité et Subjectivité

Au début de *L'Usage des plaisirs*, Michel Foucault déplace l'attention philosophique vers ce qu'il nomme la « problématisation » éthique : il ne s'agit plus de s'intéresser à l'évolution du permis et du défendu *in abstracto* (les actes homosexuels étaient-ils autorisés dans la Grèce antique ?), mais de comprendre comment et pour quelles raisons un problème moral précis est soudain abondamment traité (en l'occurrence : pourquoi, dans la Grèce classique, écrit-on de multiples traités sur l'amour spécifique entre un homme mûr et un jeune homme libre<sup>1</sup> ?). C'est un même déplacement qu'il faut tenter d'opérer à propos de la « crise de l'Église ». Quel problème spécifique désignons-nous par cette étiquette, et comment en sommes-nous venus à le poser de cette manière ? Le péché des prêtres aujourd'hui Il n'y a rien de nouveau à ce que des prêtres contreviennent à leur vœu de célibat d'une manière ou d'une autre, ni à ce que la hiérarchie ecclésiale ferme les yeux devant l'hypocrisie de ses plus hauts prélats. La singularité de notre présent consisterait plutôt dans un double paradoxe.

D'une part, le libéralisme sexuel est bon gré mal gré accepté de la plupart dans les sociétés occidentales, y compris des catholiques pratiquants (en témoigne par exemple la quasi-disparition de l'idée de virginité avant le sacrement de mariage). Pourtant, la tolérance à l'égard des prêtres défailants s'est amoindrie, dans l'Église comme dans l'opinion publique.

D'autre part, l'acte pédophile est clairement perçu comme un crime, et non comme le résultat d'un goût sexuel parmi d'autres. Dans notre imaginaire, la pédophilie est presque devenue le mal incarné. Les médias, les séries télévisées peuvent autoriser une rédemption pour les terroristes, mais aucune pour les pédophiles. Malgré tout, l'étiquette « crise de l'Église » englobe aussi bien l'homosexualité de certains cardinaux, un défroquage tonitruant ou des abus sur mineurs, qui n'ont en réalité aucune commune mesure morale ou juridique. Nous associons ainsi, pour les prêtres, ce que nous distinguerions avec minutie pour toute autre catégorie de personnes. Qui mettrait dans le même sac le mari adultère et le père incestueux, pour tirer argument en défaveur de la fidélité conjugale ? Alors que nous sommes de plus en plus tolérants en matière de sexualité, pourquoi devenons-nous si intolérants à l'encontre de la vie sexuelle des prêtres ? Et réciproquement, alors que la pédophilie est l'un

---

<sup>1</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, t. II, L'Usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984.

des seuls exemples de perversité sexuelle que nous considérons comme telle, pourquoi associer la vie plus ou moins luxurieuse d'une partie du clergé et les crimes pédophiles de certains prêtres ? Beaucoup, dans l'Église comme dans l'opinion publique, sont favorables à l'autorisation pure et simple du « mariage des prêtres » – sans qu'on voie en quoi cela résoudrait des difficultés aussi disparates. Tout d'abord, la majorité des crimes sexuels sur mineurs ont lieu au sein des familles, par des individus vivant en couple. L'autorisation disciplinaire d'ordonner prêtres des hommes mariés abaisserait peut-être le nombre de « défroquages », sans pour autant diminuer les abus sexuels sur mineurs. Une telle décision en faveur de prêtres mariés (qui ne pose pas de difficulté théologique majeure) provoquerait vraisemblablement d'autres problèmes épineux, comme des prêtres « divorcés-remariés » ou adultères. Sur les plans moraux, spirituels et théologiques, le cas d'un prêtre célibataire concubinaire n'est pas plus grave que celui d'un prêtre marié et adultère. Dans le pire des cas, naîtrait le scandale de quelques prêtres mariés, pédophiles et incestueux. On tomberait de Charybde en Scylla. En outre, sauf à imaginer une Église qui se débarrasserait des épîtres de saint Paul et de la parole du Christ sur les « eunuques », un petit reste fera probablement toujours vœu de continence, avec plus ou moins de succès, au sein de l'Église. S'il y a effectivement un lien entre vœu de célibat et abus sexuels (ce qui reste à prouver), la question demeurerait donc. La « crise de l'Église » 3/ Pourtant, l'insistance avec laquelle une majorité de chrétiens occidentaux voient dans le « mariage des prêtres » une planche de salut est révélatrice : ce qui nous pose problème est bien le sens du vœu ou de la promesse de continence en tant que tels. Nous parlons de la pédophilie dans le clergé comme d'un problème endémique, car nous problématisons la perversité pédophile comme le signe de la bizarrerie d'un vœu devenu incompréhensible. Dans *Les Aveux de la chair*, Michel Foucault montre comment la continence, puis la virginité, devinrent, dans les premiers siècles de l'Église, une nouvelle « stylistique de l'existence<sup>2</sup> ». Sans remettre en cause les normes morales et sociales du stoïcisme impérial (il est bon de se marier et de restreindre l'exercice de la sexualité), les communautés chrétiennes se reconnaissaient en ce qu'en leur sein, des hommes et des femmes choisissaient librement de demeurer continents toute leur vie (et non après plusieurs années de mariage, comme le sage stoïcien arrivant à l'âge mûr). La crise de l'Église est-elle la fin de cette distinction éthique et esthétique ? Quelle est la stylistique de l'existence des catholiques du XXI<sup>e</sup> siècle ? La famille, nouvel idéal de sainteté À l'intérieur même de l'Église, la hauteur spirituelle du renoncement à la chair est relativisée. En

---

<sup>2</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, t. IV, Les Aveux de la chair*, éd. de Frédéric Gros, Paris, Gallimard, 2018.

témoignent la formidable valorisation du mariage et de la famille dans la théologie postconciliaire, en particulier celle du pape Jean-Paul II, la vigueur en France du périodique précisément intitulé *Famille chrétienne*, ou la manière dont la « Manif pour tous » mobilisa une fraction importante des catholiques pratiquants. Il semble bien que dans l’imaginaire des catholiques occidentaux se soit opéré un changement du modèle typique de sainteté, et que soit née une nouvelle stylistique de l’existence. On ne reconnaît plus les communautés chrétiennes à ce qu’elles recèlent des individus héroïquement et librement continents, mais à ce qu’elles montrent des mariages fidèles à l’heure des « recompositions » multiples et une progéniture nombreuse. La canonisation de Louis et Zélie Martin, parents de sainte Thérèse de l’Enfant-Jésus, a montré avec éclat la reconnaissance institutionnelle de ce nouvel idéal de sainteté qu’est le mariage chrétien. L’Église n’a certes pas découvert après le concile Vatican II que des époux pouvaient mener ensemble une vie sainte. Mais le mariage est devenu implicitement la voie de sainteté privilégiée pour les catholiques, tandis que les Pères de l’Église faisaient, à la suite de saint Paul, de la vie intégralement continentale la plus haute vocation personnelle. Cette hiérarchie des vocations, qui n’articulait pas systématiquement état de vie et sainteté, ne fut jamais contestée jusqu’au dernier Concile. Que certains théologiens ou prêtres parlent désormais de « vocation au mariage<sup>3</sup> », pour un état de vie qui fut toujours considéré comme naturel et ne nécessitant pas d’appel spécial, montre le bouleversement spirituel qui a eu lieu. Un mode de vie comme celui (supputé) des époux Maritain<sup>4</sup> devient ainsi bizarre, voire louche sur le plan spirituel, alors qu’il constituait une preuve de sainteté il y a quarante ou cinquante ans<sup>5</sup>. Si nous associons si étrangement crimes pédophiles de certains prêtres et simple manquement à la chasteté d’une partie du clergé, en voyant dans le mariage des prêtres une solution miraculeuse, c’est que nous ne comprenons

---

<sup>3</sup> Le mariage est présenté comme une « vocation », à côté de la vocation religieuse et de la vocation sacerdotale, sur le site dépendant du diocèse de Lyon ([www.dieumattend.fr](http://www.dieumattend.fr)). Le site de l’Église de France, en revanche, use de manière traditionnelle du terme de vocation.

<sup>4</sup> Dans une note, le philosophe chrétien Jacques Maritain révéla de manière allusive, après la mort de son épouse Raïssa, qu’elle et lui avaient fait vœu de chasteté en 1912. Cet aspect de la vie des Maritain est très éloigné de la spiritualité contemporaine et donne lieu à un certain malaise. On en veut pour preuve la suggestion de Frédéric Martel, dans *Sodoma. Enquête au cœur du Vatican* (Paris, Robert Laffont, 2019), selon laquelle Maritain était homophile, ou au contraire la volonté acharnée des hagiographes pour démontrer que l’« amour fou » des Maritain donna bel et bien lieu à une saine consommation avant le vœu privé (Jean-Luc Barré, *Jacques et Raïssa Maritain. Les mendiants du ciel*, Paris, Fayard, 2009). René Mougel, dans « À propos du mariage des Maritain. Leur vœu de 1912 et leurs témoignages » (*Cahiers Jacques Maritain*, no 22, 1991), tente de son côté, de manière quelque peu désespérée, de concilier la nouvelle théologie conjugale faisant de l’union sexuelle l’image même de la personne humaine comme être de communion, avec le vœu des Maritain, lequel ne romprait pas la « communion des époux », mais l’amènerait « paradoxalement » à son aboutissement, « soudant » encore plus le couple. De tels arguments rhétoriques ne peuvent cacher le bouleversement spirituel massif qui s’est opéré dans le catholicisme, y compris dans ses franges conservatrices.

<sup>5</sup> Un intéressant débat a eu lieu sur cette question parmi les lecteurs de *Famille chrétienne* (hebdomadaire de tendance traditionaliste) lors de l’institution en 2011 de la chronique de Sophie Lutz, « Sexualité, parlons-en ! ».

plus du tout l'ancienne stylistique de l'existence chrétienne. Aussi faisons-nous du célibat des prêtres la cause de tous leurs manquements. Ce bouleversement est bien une crise théorique et pratique de l'Église. La valorisation spirituelle du mariage n'est pas une nouveauté en soi : selon *Les Aveux de la chair*, la problématisation morale de la vie conjugale chez saint Jean Chrysostome et saint Augustin vient de la nécessité de styliser chrétiennement ce mode de vie, alors que la continence intégrale de certains de ses membres est devenue le signe distinctif de l'Église. En faisant de la sexualité conjugale un devoir permettant au conjoint de modérer son désir, le christianisme détache en fait la relation conjugale de la procréation, pour la « libidiniser<sup>6</sup> ». La vie conjugale peut ainsi devenir, à sa manière, une sorte de combat de la chasteté, et en tout cas un combat du désir. L'originalité de notre temps est que, pour la première fois dans l'histoire de l'Église, la valorisation spirituelle du mariage est associée à une dévalorisation relative du renoncement à la chair. Il est sans doute utile ici de lire *Le Renoncement à la chair*<sup>7</sup> de Peter Brown en regard des *Aveux de la chair*. Selon l'historien, dans le contexte d'un État romain exigeant un grand nombre de citoyens pour faire fonctionner son administration, alors même que la mortalité atteignait des proportions difficilement imaginables pour nous autres Européens du XXI<sup>e</sup> siècle, l'appel d'une secte religieuse issue du judaïsme à l'abstinence complète de relations sexuelles résonnait de manière révolutionnaire. Comme le rappelle Peter Brown à propos de la valorisation de la virginité féminine, ce qui choquait un philosophe païen néoplatonicien comme Porphyre n'est pas l'austérité sexuelle des chrétiens, mais le fait qu'ils prônaient le célibat consacré pour des femmes, dont la fonction reproductive est indispensable pour le destin de l'humanité et la permanence de l'État. Au contraire, dans notre univers où la perspective de la mort est devenue abstraite, où certains envisagent sérieusement que la mort puisse ne plus faire partie de l'horizon humain (au moins pour une frange de l'espèce humaine), où la mortalité infantile n'est plus qu'une donnée statistique sans lien réel avec l'expérience de la plupart, où la naissance d'un enfant est devenue un acte volontaire, il est clair que ce n'est plus l'abstinence sexuelle qui peut paraître révolutionnaire, mais bien la conception peu contrôlée, voire non contrôlée, d'enfants nombreux et reçus quels que soient les handicaps dont ils peuvent être porteurs. Ce n'est pas l'« eunuque pour le Royaume » ou la « vierge consacrée » qui peuvent socialement interroger notre mode de vie et nos valeurs, mais bien la famille nombreuse de

---

<sup>6</sup> M. Foucault, *Les Aveux de la chair*, op. cit., p. 325-351.

<sup>7</sup> Peter Brown, *Le Renoncement à la chair. Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif* [1988], trad. par Pierre-Emmanuel Dauzat et Christian Jacob, Paris, Gallimard, 1995. Pour la première fois dans l'histoire de l'Église, la valorisation spirituelle du mariage est associée à une dévalorisation relative du renoncement à la chair.

quatre, cinq, huit ou dix enfants. Ce n'est donc pas seulement pour des raisons internes à l'histoire de l'Église et de la théologie que la famille, en particulier nombreuse, est devenue un modèle de sainteté pour les catholiques, mais en raison d'un changement de paradigme global de la vie occidentale. Peter Brown explique la valorisation du renoncement à la chair chez les chrétiens des premiers siècles, issus du paganisme et non soumis à la loi juive, par la nécessité d'être identifiés religieusement dans la société romaine. À maints égards, c'est un certain mode de vie familial qui a acquis cette fonction pour les catholiques occidentaux depuis le dernier tiers du XXe siècle. Dans une société où les familles sont devenues instables, le mariage une forme de vie amoureuse parmi d'autres et la natalité médiocre dans les pays européens, c'est la famille nombreuse, dans sa vision la plus traditionnelle, qui a acquis, dans le discours officiel de l'Église et l'imaginaire collectif, la fonction de signe de reconnaissance de la vie chrétienne. Dans cette perspective, l'échec de la « Manif pour tous » n'est probablement pas dans le vote de la loi autorisant le mariage homosexuel, mais plutôt dans l'incapacité à faire de la « famille chrétienne », telle que notre contemporanéité l'a stylisée, un idéal révolutionnaire. La « Manif pour tous » a plutôt durablement associé famille chrétienne et famille bourgeoise, abaissant dans l'opinion publique la stylistique de l'existence chrétienne à une simple caractéristique sociologique. L'idée même de célibat consacré est devenue incompréhensible au cœur de l'Église la plus pratiquante. Implicitement, une partie des catholiques ne voient pas seulement dans le prêtre pédophile un criminel, ou même le pire des criminels, en raison de sa charge spirituelle et morale, mais quelqu'un qui, en toute bonne logique chrétienne, aurait mieux fait de se marier. « Marier les prêtres » serait ainsi censé résoudre toutes les difficultés, en unifiant toutes les formes de vie dans une même stylistique de l'existence. Il est ainsi remarquable que soit né, au sein de l'Église, un nouveau problème : celui des célibataires « non choisis ». Certes, c'est toute notre société contemporaine qui connaît une augmentation du nombre de célibataires, mais voilà une situation à laquelle l'Église devrait faire face sans difficulté : n'y a-t-il pas pléthore de vocations parfaitement balisées pour les célibataires au sein de l'Église, du clerc au religieux en passant par le laïc consacré ? Et pourtant, ces situations sont perçues dans l'Église aussi comme des problèmes, et elles donnent lieu à diverses propositions de retraites, rencontres et recollections, preuve s'il en est que contrevenir à la stylistique de l'existence qu'est le mariage, pour les chrétiens, est très difficile à vivre, non seulement sur le plan social ou humain, mais également sur le plan spirituel et moral. Quelles sorties de crise ? Pour des raisons externes et internes à l'Église, le mariage chrétien, avec une progéniture relativement nombreuse, est désormais une stylistique de l'existence bien établie. L'Église est ainsi placée face à une alternative : ou bien

l'affaiblissement du renoncement à la chair se poursuit, ou bien un nouvel équilibre peut être trouvé entre renoncement à la chair et mariage. Il est probable que François, comme ses prédécesseurs, pressent que l'autorisation d'ordonner des hommes mariés actera la première branche de l'alternative. Or le lien entre continence et histoire de l'Église est si fort que le risque est réel d'une dissolution définitive de l'Église romaine. Seule la seconde branche de l'alternative serait souhaitable du point de vue de l'Église, selon une problématique totalement symétrique de celle des Pères de l'Église : non plus styliser chrétiennement le mariage depuis l'idéal de la continence, mais styliser la continence depuis l'idéal du mariage. L'erreur de l'Église romaine a été de continuer à styliser le mariage chrétien depuis la stylistique de la chasteté : toute la littérature catholique sur la méthode Billings<sup>8</sup> par exemple met en place, à l'intérieur de la vie conjugale, une quête de chasteté, l'enjeu étant de demeurer « ouvert à la vie » en évitant les fenêtres d'ouverture de la fertilité humaine – en somme, de permettre la régulation des naissances sans remettre en cause la nouvelle stylistique de l'existence chrétienne. De ce point de vue, on peut considérer que le projet spirituel qui s'est greffé sur la méthode Billings est un échec<sup>9</sup>, car fondé sur une inversion des coordonnées du problème. Au lieu de montrer que la vie continentale, à l'image de la vie conjugale et familiale, peut être une voie de sainteté, elle reste dans la logique des Pères de l'Église qui tentaient de montrer que la vie conjugale, à l'image de la vie continentale, peut être sainte et exigeante. Or la théologie du corps de Jean-Paul II, qui insiste sur la sexualité comme dimension existentielle de la personne humaine<sup>10</sup>, est probablement la première grande tentative intellectuelle pour revivifier le sens de la continence en fonction de l'idéal de sainteté contemporaine qu'est la vie conjugale et familiale. La comparaison de l'Église avec une famille (inversion de l'image traditionnelle de la famille comme Église domestique) creuse le même sillon. Mais la difficulté n'est pas soluble par ce biais : le vœu de continence demeure problématique lorsque l'Église la plus pratiquante considère le mariage et la fondation d'une

---

<sup>8</sup> Conçue par les docteurs Billings, la méthode consiste à reconnaître les phases de fertilité féminine par une observation de la glaire cervicale. Dans certaines variantes, elle peut être associée à la courbe de températures et au contrôle du col de l'utérus. En France, elle est principalement diffusée par le Clerc Amour et famille, association catholique ayant pour but de former à la vie affective. L'Église est ainsi placée face à une alternative : ou bien l'affaiblissement du renoncement à la chair se poursuit, ou bien un nouvel équilibre peut être trouvé entre renoncement à la chair et mariage.

<sup>9</sup> Cela ne signifie pas que la méthode Billings ne connaisse jamais aucun succès : il est probable que, la conscience écologique augmentant, les « méthodes naturelles » donnent lieu à une diffusion et une pratique plus importantes en dehors de l'Église. Une revue écologiste évoque par exemple de manière positive ces méthodes dans Marie Astier, « On a cherché la contraception écolo – et on l'a presque trouvée », *Reporterre*, 15 septembre 2015.

<sup>10</sup> Pour une synthèse de cet aspect de la pensée de Jean-Paul II, voir Yves Semen, *La Sexualité selon Jean-Paul II*, Paris, Presses de la Renaissance, 2004.

famille comme la véritable stylistique de l'existence chrétienne<sup>11</sup>. Pédophilie dans l'Église et pédophilie des prêtres Si, par « crise de l'Église », on entend le scandale des prêtres et religieux pédophiles, alors des modifications organisationnelles devraient permettre de restreindre, sinon d'éradiquer totalement, les abus sexuels sur mineurs. À l'évidence d'une nécessaire information rapide aux autorités policières et judiciaires et d'une suspension provisoire immédiate de toute personne soupçonnée de manière crédible, il faut sans doute ajouter la remise en cause de certaines pratiques propices aux abus : réollections, camps, pèlerinages, écoles de prière et autres retraites spirituelles, où des mineurs demeurent plusieurs nuits éloignés de leur famille, le plus souvent sous la houlette d'un individu charismatique, apparaissent comme d'étranges rituels initiatiques, qui ne sont probablement pas indispensables dans le contexte actuel de l'Église. Il ne s'agit pas de jeter la suspicion sur toute la pastorale de la jeunesse, mais de s'interroger sur l'obligation qu'il y aurait, pour la bonne formation spirituelle des jeunes chrétiens (parfois des enfants !), de les confier plusieurs jours et nuits de suite à des adultes mal connus ou inconnus, auxquels la fonction de directeur spirituel confère une autorité potentiellement dangereuse (ce qui rend la situation plus critique qu'une simple colonie de vacances ou qu'une classe de neige). Tant qu'une charte de tels événements, avec des règles strictes, n'est pas établie avec l'aide de membres extérieurs à l'Église, la Conférence des évêques de France devrait purement et simplement instituer un moratoire sur ce type de pastorale pour les mineurs. Tout cela n'a rien à voir avec le célibat des prêtres, un diacre marié ou un laïc responsable d'aumônerie pouvant fort bien se montrer un prédateur sexuel. Dans une perspective foucauldienne, je fais l'hypothèse que si on parle tant aujourd'hui des prêtres pédophiles comme d'un problème endémique de l'Église, c'est moins en raison de leur nombre ou de leur augmentation, difficiles à évaluer, qu'en raison de la dissolution de la continence comme stylistique de l'existence chrétienne. Ce n'est pas parce qu'il y a des prêtres pédophiles qu'on remet en cause le célibat des prêtres : c'est parce qu'on ne comprend plus le célibat sacerdotal que le cas des prêtres pédophiles devient autre chose que la nécessité de supprimer autant que possible les conditions d'un abus sexuel sur mineur par n'importe quel membre de l'Église (homme, femme, laïc, religieux, célibataire ou marié). Il ne s'agit nullement pour nous de minorer la gravité du scandale des prêtres et religieux pédophiles, ni d'inviter l'Église à la passivité en la matière. Mais la manière dont

---

<sup>11</sup> *Limite. Revue d'écologie intégrale*, trimestriel fondé en 2015 par des membres des Veilleurs à la suite du vote de la loi Taubira, d'inspiration chrétienne, écologiste et décroissante, tente de son côté de proposer une nouvelle stylistique de l'existence, fondée sur une version modernisée de l'humilité et de la pauvreté. Si cette synthèse de l'éthique de la vertu et d'une écologie radicale réussissait son pari, elle pourrait faire apparaître la continence absolue et la famille traditionnelle comme deux possibilités d'une vie stylisée par l'ascèse des biens de consommation et par le refus de l'artificialisation de la vie humaine.

nous problématisons la question des prêtres pédophiles, en l'associant à toute forme de manquement sexuel à la discipline ecclésiastique, voire en proposant benoîtement le « mariage des prêtres », risque de nous éloigner d'une vraie solution, en occultant le problème de la pédophilie dans l'Église par la problématisation des prêtres pédophiles. Le scandale de la pédophilie au sein de l'Église de France peut être enrayé, si le bon sens, la prudence et le courage guident la Conférence des évêques de France et l'ensemble des catholiques. La question du « mariage des prêtres » et des manquements à la discipline sexuelle en général est tout autre, et plus difficile. L'enjeu pour l'Église est de revivifier la possibilité effective d'une continence absolue, dans un contexte où le mariage est devenu la forme de vie chrétienne par excellence. La remise en question contemporaine du « mariage des prêtres » n'est, selon nous, rien d'autre que cela. Elle n'a à peu près rien à voir avec le problème disciplinaire de l'ordination d'hommes mariés, qui existe déjà pour les diacres permanents et dans certaines Églises orientales catholiques. François pourrait décréter presque du jour au lendemain un tel changement, qui alignerait les pratiques de l'Église catholique sur celles de l'Église orthodoxe. Mais une telle décision, prise dans l'urgence pour apaiser les catholiques excédés, aurait toutes les chances de conduire au désastre, en ne supprimant ni les crimes sexuels sur mineurs ni les interrogations sur le vœu de continence – lequel appartient à l'histoire de l'Église depuis l'Antiquité. Ce n'est que lorsque la continence sera un idéal de sainteté revivifié, depuis la nouvelle stylistique de l'existence qu'est devenu de facto le mariage chrétien, que l'Église catholique pourra, éventuellement, s'aligner sur l'Église orthodoxe en matière de sacerdoce des hommes mariés. Si l'idéal de continence était à nouveau désirable, tout porte à croire que les manquements au vœu de continence (crimes sexuels exclus) auraient une moindre importance symbolique et institutionnelle, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne donneraient pas lieu à une réflexion philosophique, morale ou spirituelle sur le mal, le péché et la faiblesse humaine.